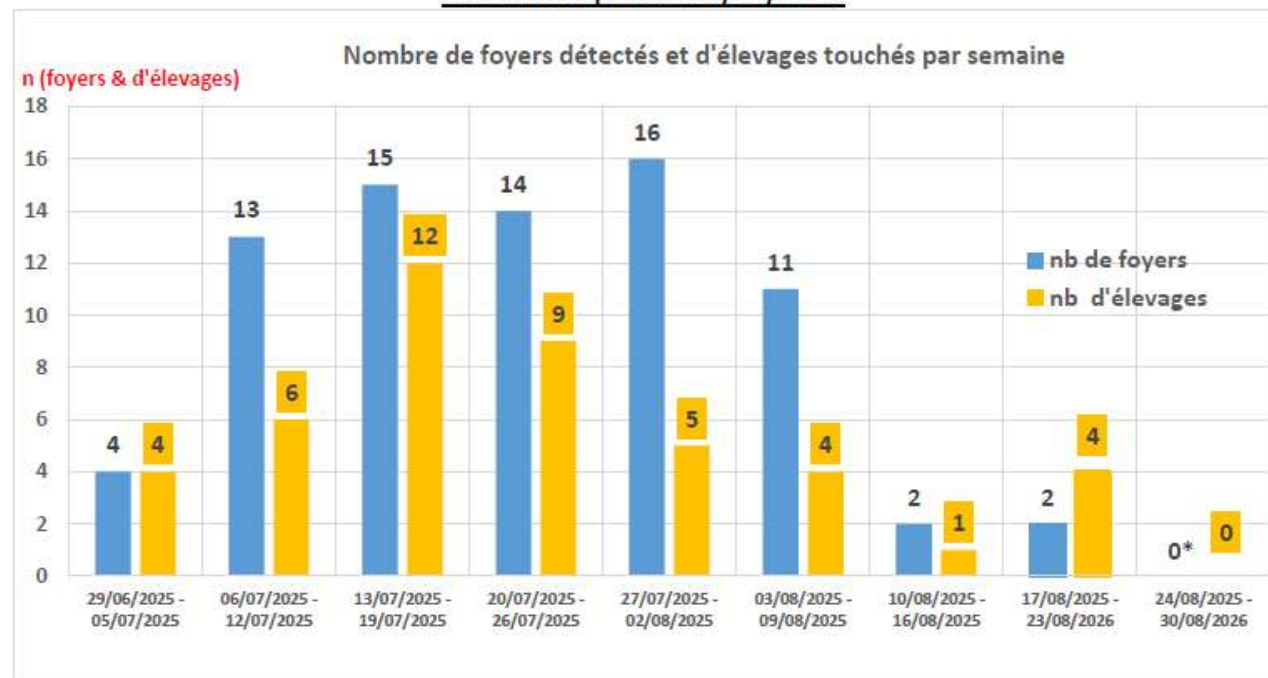


Note d'info GDS France – 27/08/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Point de situation sanitaire : Il n'y a pas de nouveau foyer à ce stade depuis celui de l'AIN datant de samedi dernier. Ce dernier foyer (foyer N°77) est en estive dans une zone limitrophe de la Savoie : le foyer le plus proche est à 10 kms vers l'Est en Savoie (foyer N°76 de Chindrieux). Il décale donc légèrement de quelques kilomètres vers l'Ouest et le Nord la zone réglementée.

Figure 1 : Evolution hebdomadaire du nombre de foyers de DNC et d'élevages¹ touchés depuis le 29/06/2025



* chiffres non finalisés pour la semaine du 24/08 au 30/08

Des communes indemnes passent en zone de surveillance. Dans ces communes, la vaccination des bovins sera à réaliser. Départements concernés : Ain, Isère et Jura (9 communes du sud Jura concernées).

Des communes en zone de surveillance passent en zone de protection. Départements concernés : Ain et Haute-Savoie. La liste des communes qui ont changé de statut, ainsi que l'ensemble des communes en zone réglementée (zone de protection et zone de surveillance), sont disponibles aux liens suivants :

- Sur le site de la DRAAF AURA : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html>
- Pour les communes du Jura : sur le site de la DRAAF BFC : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/la-region-bourgogne-franche-comte-concernee-par-une-zone-reglementee-a3570.html>